

8. Table des illustrations

Figures		
Figure 1 : Les réalisations de RES en France	9	
Figure 2 : Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.	17	
Figure 3 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.	22	
Figure 4 : Principe d'assemblage des panoramas (source : RES)	24	
Figure 5 : Notion de champ visuel (source : RES)	24	
Figure 8 : Modélisation géoréférencée (source : RES)	25	
Figure 9 : Calage du modèle numérique (source : RES)	25	
Figure 6 : Interface du logiciel (source : RES)	25	
Figure 7 : Eolienne en 3D (source : RES)	25	
Figure 10 : Habillage de la représentation numérique (source : RES)	25	
Figure 11 : Export réaliste et retouches (source : RES)	25	
Figure 12 : Calcul de la distance entre l'observateur et le photomontage (source : RES)	26	
Figure 13 : Marketing territorial du pays Mellois mettant en avant le chemin de Saint-Jacques de Compostelle et le terroir avec le fromage de chèvre. (Source : https://decouvertes.paysmellois.org/)	47	
Figure 14 : Communication touristique mettant en avant les valeurs simples et l'authenticité (images extraites du magasin touristique du pays Mellois 2018)	47	
Figure 15 : Les principaux itinéraires suivis par les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France (Source : http://www.chemins-compostelle.com)	70	
Figure 16 : Coupe de principe du relief sud-ouest / nord-est	94	
Figure 17 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage	126	
Figure 18 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.	126	
Figure 19 : Simulation d'éclairage des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre.	126	
Figure 20 : Simulation d'éclairage des éoliennes en fonction de la couleur du ciel.	126	
Figure 21 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).	127	
Figure 22 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).	127	
Figure 23 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur. Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).	128	
Figure 24 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât.	129	
Figure 25 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).	L e	
Figure 26 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage.	130	
Figure 27 : Lisibilité du parc éolien.	131	
Figure 28 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas).	132	
Figure 29 : Paysage brouillé	132	
Figure 30 : Schéma d'une éolienne (source : ENCIS)	157	
Figure 31 : Démarche de définition des mesures.	230	
Photographies		
Photographie 1 : Vue depuis l'anticlinal de Melle vers le plateau de Lezay	34	
Photographie 2 : Axe départemental D45 traversant de manière rectiligne le territoire d'étude du nord au sud.	35	
Photographie 3 : Parcelles de cultures ouvertes	36	
Photographie 4 : Ripisylve dans la vallée du Chaboussant.	36	
Photographie 5 : Bocage vallonné au nord de l'AEE	36	
Photographie 6 : Le plateau de Lezay avec en arrière-plan un horizon boisé.	38	
Photographie 7 : La plaine cultivée de Niort.	39	
Photographie 8 : Cultures et boisements du Ruffécois.	39	
Photographie 9 : Pentes bocagères de la Sèvre niortaise	40	
Photographie 10 : Fond plat de la vallée du Clain.	40	
Photographie 11 : La vallée de la Charente lors de sa traversée de la Béronne	41	
Photographie 12 : Paysage cultivé des Terres Rouges, secteur bocager	41	
Photographie 13 : La terre brune des Terres Rouges	42	
Photographie 14 : Plaine ouverte entrecoupée de bocage	42	
Photographie 15 : Prairies bocagères de Bougon-Avon	43	
Photographie 16 : Paysage urbain de Saint-Maixent-l'Ecole	43	
Photographie 17 : Paysage ouvert de plateau	44	
Photographie 18 : Paysage de plaine entrecoupé d'un bocage lâche	44	
Photographie 19 : Ouverture visuelle depuis la rue de l'abbaye à Saint-Maixent-l'Ecole, en surplomb, sans visibilité possible sur la ZIP masquée par le tissu bâti.	49	
Photographie 20 : Depuis la D24 en limite nord-ouest d'urbanisation de Saint-Maixent-l'Ecole, visibilité très partielle de l'extrémité haute de la ZIP	50	
Photographie 21 : A Celles-sur-Belle, depuis la D948, le clocher de l'abbaye apparaît dans l'axe de la route, sans visibilité possible sur la ZIP.	50	
Photographie 22 : Visibilité masquée par le relief et la végétation depuis le jardin du château de Javarzay, à Chef-Boutonne.	50	
Photographie 23 : Depuis les hauteurs de Pamproux, rue Jean Moulin, des percées visuelles permettent des vues lointaines sur la ZIP.	51	
Photographie 24 : La ZIP est quasiment imperceptible dans l'axe de la route de Ruffec, à Sauzé-Vaussais.	51	
Photographie 25 : La ZIP est à peine perceptible depuis la D948, en arrivant à Celles-sur-Belle (source : google street view)	52	
Photographie 26 : Le relief et la végétation filtrent les visibilité entre Celles-sur-Belle et Melle (source : google street view)	52	
Photographie 27 : La ZIP est imperceptible depuis la place de la Chaume rejoignant la D948, à Sauzé-Vaussais.	52	
Photographie 28 : Depuis la D950, les haies et les boisements masquent la ZIP sur la majeure partie de l'axe viaire. (google street view)	53	
Photographie 29 : L'encaissement et la végétation bordant la A10, filtrent les visibilités (google street view)	53	
Photographie 30 : Covisibilité discrète attendue entre le dolmen des sept chemins et le nord de la ZIP	56	
Photographie 33 : Aucune visibilité possible depuis le parvis de l'abbaye à Saint-Maixent-l'Ecole.	57	
Photographie 31 : La flèche de l'église Saint-Heray émerge au-dessus de la silhouette urbaine de la Mothe-Saint-Heray	57	
Photographie 34 : Depuis la rue du Barabas à la Mothe-Saint-Heray, covisibilité furtive avec la flèche de l'église	57	
Photographie 32 : Abbaye Saint-Maixent à Saint-Maixent-l'Ecole	57	
Photographie 35 : Eglise Saint-Pierre à Bougon (MH n°9)	62	
Photographie 41 : Eglise Saint-Génard à Saint-Génard (MH n°20)	62	
Photographie 37 : Temple à Vançais (MH n°14)	62	
Photographie 40 : Eglise Saint-Pierre de Loizé (MH n°27)	62	
Photographie 36 : Eglise Saint-Martin à Vançais (MH n°15)	62	
Photographie 39 : Eglise Notre-Dame à Melleran (MH n°28)	62	
Photographie 38 : Donjon à Messé (MH n°22)	62	
Photographie 42 : Château de la Mothe-Saint-Heray (MH n°34)	63	
Photographie 48 : Eglise Saint-Romans à Saint-Romans-les-Melles (MH n°37)	63	
Photographie 46 : Château de Javarzay à Chef-Boutonne (MH n°46)	63	
Photographie 47 : Eglise de Javarzay à Chef-Boutonne (MH n°47)	63	
Photographie 44 : Eglise de Salles (MH n°53)	63	
Photographie 45 : Les halles (MH n°54) et l'église de Pamproux (MH n°56)	63	
Photographie 43 : Porte Chélon à Saint-Maixent-l'Ecole (MH n°88)	63	
Photographie 49 : Covisibilité depuis la D307 : le rebord de la vallée de la Sèvre niortaise surplombe la ville d'Exoudun dont le clocher de l'église se démarque du reste de l'urbanisation.	65	
Photographie 50 : Ambiance pittoresque dans le centre d'Exoudun, depuis lequel la ZIP n'est pas perceptible.	65	
Photographie 51 : Depuis la table d'orientation d'Exoudun, une covisibilité discrète apparaît entre la silhouette du village et la ZIP.	65	
Photographie 52 : Les tombeaux composant le cimetière.	66	
Photographie 53 : Le cimetière et l'église Saint-Maixent entourés d'un mur de pierres sèches.	66	
Photographie 54 : Depuis le hameau de Montifaut, le clocher de l'église émerge au-dessus de la silhouette de Verrines-sous-Celles sans covisibilité possible avec la ZIP.	67	
Photographie 56 : Aucune visibilité depuis le fond de la vallée de la Belle, à proximité de l'abbaye royale et de l'église paroissiale de Saint-Hilaire.	67	
Photographie 55 : Ensemble architectural composé de l'abbaye royale et l'église paroissiale de Saint-Hilaire.	67	
Photographie 57 : Page d'accueil du site internet de l'office de tourisme du pays Mellois (https://decouvertes.paysmellois.org/)	70	
Photographie 58 : Musée du tumulus à Bougon (source : www.tourisme-deux-sevres.com)	70	
Photographie 59 : Depuis le sud-ouest de l'AER, le relief apparaît légèrement vallonné.	72	
Photographie 60 : Depuis le plateau au nord-ouest, le bocage dessine un horizon boisé plus ou moins proche selon les secteurs.	74	
Photographie 61 : A l'est de l'AER, le plateau de Lezay offre un relief tabulaire.	74	
Photographie 62 : Aucune visibilité depuis le parvis de l'église Saint-Savinien à Melle, étant donné les masques bâtis.	75	
Photographie 63 : Depuis la place du marché à Melle, le tissu urbain ne permet pas de visibilité vers la ZIP.	75	
Photographie 64 : Légère visibilité sur la ZIP depuis l'est de Sepvret.	76	
Photographie 65 : Visibilité ponctuelle sur le nord de la ZIP depuis le sud-ouest de Chey.	76	
Photographie 66 : Aucune visibilité depuis la sortie nord-est de Chail étant donné la présence du bocage formant un horizon boisé.	77	
Photographie 67 : La ZIP, implantée dans l'axe de la rue principale de Pouffonds, n'est cependant pas visible étant donné le relief.	77	
Photographie 68 : Visibilité masquée par la végétation dense depuis le centre-bourg de Sainte-Soline.	78	
Photographie 69 : Depuis les habitations les plus au nord de Maisonnay, des visibilités partielles sont possibles vers la		

ZIP lorsque les cultures ont une hauteur peu élevée.	78	Puylimousin (29)	110
Photographie 70 : Depuis la D45, les paysages agricoles ouverts permettent des vues longues sur la ZIP.	80	Photographie 121 : Panorama filtré par la végétation à proximité de La Gargoterie (31).	111
Photographie 71 : Le long de la D950, les haies bordant la route forment des écrans opaques.	80	Photographie 122 : Vue ouverte depuis La Bellinière (35).	111
Photographie 72 : Depuis la D55, le paysage ouvert permet des vues lointaines sur la ZIP.	80	Photographie 123 : Vue sur la partie haute de la ZIP depuis le Teillas (37)	111
Photographie 73 : Co-visibilité entre l'ensemble des deux tumulus et champs dolméniques (MH n°7 à Sainte-Soline) et la ZIP émergeant au-dessus de l'horizon boisé.	83	Photographie 124 : Faible visibilité sur le nord de la ZIP, à travers la végétation, depuis Le Clochet (40).	112
Photographie 74 : Co-visibilité partielle et filtrée avec l'église Notre-Dame (MH n°6) à Clussais-la-Pommeraye.	84	Photographie 125 : Le hameau de l'houmée (44) est inséré dans la végétation, cette dernière filtrant une grande partie des visibilités.	112
Photographie 77 : Tumuli recouverts de pelouse, les rendant peu perceptibles dans le paysage, à Sainte-Soline.	84	Photographie 126 : Faible visibilité sur la ZIP depuis Crolour (45)	112
Photographie 75 : Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul à Chail (MH n°4)	84	Photographie 127 : Depuis la D45 à l'ouest, les haies bocagères masquent en partie les visibilités sur les ZIP, cette dernière restant tout de même visible en fonction des ouvertures dans la végétation.	114
Photographie 76 : Eglise à Sainte-Soline (MH n°2)	84	Photographie 128 : Panorama ouvert depuis la D105, ponctué par quelques rideaux d'arbres accompagnant le bord de route.	114
Photographie 76_bis : Visibilité partielle depuis les abords de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Chail.	84	Photographie 129 : Vue ouverte et proche le long de la D14 entre Lezay et Melle.	114
Photographie 82 : Vue depuis la rue Fomblanche dans le quartier Saint-Hilaire, sur le patrimoine de Melle.	87	Photographie 131 : Photo aérienne du château de Lezay. Le contexte bocager limite les visibilités vers la ZIP.	115
Photographie 78 : Eglise Saint-Pierre (MH n°16)	87	Photographie 130 : Puits à Crolour	115
Photographie 79 : Eglise Saint-Hilaire (MH n°21)	87	Photographie 132 : Signallement des chemins de petite randonnée	116
Photographie 80 : Hôtel de Menoc (MH n°17)	87	Photographie 133 : Aménagements ludiques à Crolour	116
Photographie 81 : Eglise Saint-Savinien (MH n°18)	87	Photographie 134 : Traversée de paysages ouverts permettant des panoramas sur la ZIP	116
Photographie 83 : Depuis la rue des Glacis, le clocher de l'église Saint-Hilaire se démarque du bâti, sans co-visibilité possible avec la ZIP.	88	Photographie 135 : Depuis la D14, vue sur le nord de la ZIP	119
Photographie 84 : Photo aérienne au-dessus de l'église Saint-Hilaire. (source : www.géoportail.fr)	89	Photographie 136 : Depuis la D14, vue sur la zone centrale de la ZIP.	119
Photographie 87 : Détails des sculptures	89	Photographie 137 : Paysage ouvert de grande culture avec le bosquet à l'arrière plan et une haie avec des arbres de haut jet.	119
Photographie 88 : Signallement du chemin de Saint-Jacques de Compostelle	89	Photographie 138 : Alignement d'arbres le long de la D14	120
Photographie 89 : L'église se démarque peu en termes de hauteur par rapport à la trame bâtie environnante.	89	Photographie 139 : Haies avec des arbres de haut jet	120
Photographie 85 : Végétation dense autour de la Béronne	89	Photographie 140 : Motif agricole (colza)	120
Photographie 86 : L'église et les aménagements qualitatifs visibles depuis la rue du commandant Bernier	89	Photographie 141 : Bas-côtés enherbés	120
Photographie 90 : Chemin de l'arboetum dans un cadre intimiste, la végétation arborée filtre l'ensemble des vues.	92	Photographie 142 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).	127
Photographie 91 : Jardin carolingien des mines d'argent. L'implantation encaissée ne permet pas de visibilité sur la ZIP (source : https://decouvertes.paysmellois.org/)	92	Photographie 143 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).	127
Photographie 92 : Aucune visibilité depuis l'entrée du parking des mines d'argent (Source google earth pro)	92	Photographie 144 : Vue de l'état initial.	142
Photographie 94 : Haltes de la route du Chabichou dans le territoire d'étude (source : www.routeduchabichou.fr)	92	Photographie 145 : Variante 1.	143
Photographie 93 : Logo de la route du Chabichou (source : www.routeduchabichou.fr)	92	Photographie 146 : Variante 2.	143
Photographie 95 : Plaine ondulée de Lezay, vue depuis le rebord paysager de l'anticlinal de Melle.	96	Photographie 148 : Variante 3.	143
Photographie 96 : Ripisylves de la vallée du Chaboussant.	96	Photographie 147 : Variante 4.	143
Photographie 98 : Vue depuis la D14 lorsque la départementale plonge vers Lezay au niveau du rebord paysager.	96	Photographie 149 : Vue de l'état initial.	144
Photographie 97 : Les châteaux d'eau, des éléments repères dans le paysage de l'AER	96	Photographie 150 : Variante 1.	145
Photographie 99 : Emergence de la ZIP au-dessus des masques bâtis et de la végétation des jardins depuis le quartier pavillonnaire du sud-est de Lezay.	97	Photographie 151 : Variante 2.	145
Photographie 100 : Vue partielle de la ZIP émergeant dans l'axe de la rue de Melle, à Lezay.	98	Photographie 153 : Variante 3.	145
Photographie 101 : Vue partielle de la ZIP dans l'axe de la rue du temple depuis la place centrale, à Lezay.	98	Photographie 152 : Variante 4.	145
Photographie 102 : Vue sur la ZIP dans l'axe de la D14, au sud-ouest de Lezay.	98	Photographie 154 : Vue de l'état initial.	146
Photographie 103 : Visibilité sur la ZIP à l'intersection entre la D305 et la D105 à Saint-Vincent-la-Châtre (plus à droite du panorama)	99	Photographie 155 : Variante 1.	147
Photographie 104 : Depuis la place de l'église, la ZIP émerge partiellement au-dessus de la trame bâtie et de la végétation.	99	Photographie 156 : Variante 2.	147
Photographie 105 : Depuis le bourg de Saint-Coutant, la ZIP émerge partiellement au-dessus du tissu bâti.	100	Photographie 158 : Variante 3.	147
Photographie 106 : Panorama sur la ZIP filtré par la végétation depuis le hameau Les Chaumes (1).	106	Photographie 157 : Variante 4.	147
Photographie 107 : Large visibilité sur la ZIP, depuis une route légèrement en retrait du hameau Le Grand Puits (2).	106	Photographie 159 : Vue de l'état initial.	148
Photographie 108 : Vue large filtrée par la végétation des jardins et des haies bocagères à la Martinière (3).	106	Photographie 160 : Variante 1.	149
Photographie 109 : Panorama large filtré par la végétation bocagère depuis Le Magnou (4).	107	Photographie 161 : Variante 2.	149
Photographie 110 : Vue filtrée par la végétation au niveau du hameau Le Souil (5).	107	Photographie 163 : Variante 3.	149
Photographie 111 : Vue très ouverte en direction de la ZIP et du hameau de la Boutrie (6) depuis le sud-ouest de Lezay.	107	Photographie 162 : Variante 4.	149
Photographie 112 : Vue proche sur le nord de la ZIP mais filtrée par la végétation du hameau des Clielles (9).	108	Photographie 164 : Vue de l'état initial.	150
Photographie 113 : Emergence partielle de la ZIP, au-dessus des haies bocagères à la sortie de Les Bons (11).	108	Photographie 165 : Variante 4 à 200 m en bout de pale.	151
Photographie 114 : Visibilité partielle sur la ZIP dans l'axe de la rue principale traversant le hameau de La Branle (13). La végétation filtre en grande partie les visibilités.	108	Photographie 166 : Variante 4 à 180 m en bout de pale.	151
Photographie 115 : Large panorama filtré par la végétation bocagère depuis La Bertramelière (14).	109	Photographie 167 : Vue de l'état initial.	152
Photographie 116 : Vue sur le nord de la ZIP filtrée par la végétation de la ripisylve du Chaboussant et le relief, à proximité du hameau Le Roc (17).	109	Photographie 168 : Variante 4 à 200 m en bout de pale.	153
Photographie 117 : Vue ouverte sur le nord de la ZIP, filtrée par la végétation depuis le hameau de Lagault (18)	109	Photographie 169 : Variante 4 à 180 m en bout de pale.	153
Photographie 118 : Panorama filtré par la végétation et les masques bâtis depuis L'Artigault (22).	110	Photographie 170 : Vue de l'état initial.	154
Photographie 119 : Visibilité sur le sud de la ZIP depuis Les Portes (28).	110	Photographie 171 : Variante 4 à 200 m en bout de pale.	155
Photographie 120 : Très faible visibilité du nord de la ZIP filtrant à travers la végétation dense depuis le hameau de	110	Photographie 172 : Variante 4 à 180 en bout de pale.	155
		Photographie 173 : Texture des pistes en concassé granit (source : RES)	157
		Photographie 174 : Illustration d'un chantier éolien	163
		Photographie 175 : Depuis le plateau de Lezay, les éoliennes viennent souligner le relief de l'anticlinal de Melle. (photomontage 11)	165
		Photographie 176 : Vue en esquisse en direction du projet éolien, depuis la périphérie nord de Saint-Maixent-l'École, au niveau des quartiers pavillonnaires (photomontage 1).	168

Photographie 177 : Vue sur le projet éolien depuis les quartiers pavillonnaires des hauteurs de Pamproux (photomontage 2)	169	Tableau 11 : Inventaire des sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude immédiate.	117
Photographie 178 : Structure du projet lisible et équilibrée depuis l'intersection entre la D307 et la D14, deux routes secondaires de l'AEI (photomontage 5)	170	Tableau 12 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.	122
Photographie 179 : Covisibilité discrète entre les dolmens et le projet émergeant au-dessus de l'horizon, en arrière-plan (photomontage 3).	172	Tableau 13 : Variantes de projet envisagées.	138
Photographie 180 : Esquisse depuis la table d'orientation surplombant le bourg d'Exoudun (photomontage 4). Aucune visibilité possible sur le projet étant donné le relief et la végétation au premier plan.	173	Tableau 14 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.	167
Photographie 181 : Photomontage réalisé à proximité de l'abbaye royale de Celles-sur-Belle. Aucune vue n'est possible sur le projet.	174	Tableau 15 : Relations du projet éolien avec les sites protégés inscrits et classés et les sites patrimoniaux remarquables.	179
Photographie 182 : Vue sur le projet éolien venant souligner le relief de l'anticlinal de Melle, depuis la D14 à proximité du hameau des Couets (photomontage 11)	183	Tableau 16 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	181
Photographie 183 : Visibilité filtrée par la végétation depuis la D948 (photomontage 8)	186	Tableau 17 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.	182
Photographie 184 : Structure du projet de Champs Paille clairement visible depuis la D45 (photomontage 9)	186	Tableau 19 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude rapprochée.	195
Photographie 185 : Large emprise du projet depuis la D950 en sortant de Melle (photomontage 13)	187	Tableau 20 : Relations du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	197
Photographie 186 : Structure lisible et équilibrée du projet depuis la D14 (photomontage 11)	187	Tableau 21 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.	198
Photographie 187 : Visibilité très partielle et fugace entre l'église Notre-Dame à Clussais-la-Pommerai et le projet de Champs Paille. (photomontage d'illustration hors carnet en annexe)	190	Tableau 22 : Effets du projet depuis les bourgs de l'aire d'étude immédiate.	213
Photographie 188 : Covisibilité entre le tumulus dolménique de Sainte-Soline et le projet éolien à l'horizon (photomontage 10).	190	Tableau 23 : Effets du projet depuis les hameaux de l'aire d'étude immédiate.	216
Photographie 189 : Visibilité partielle sur les éoliennes les plus au nord du projet de Champs Paille, depuis le nord du périmètre de protection du château de Germain (MH n°1). Prise de vue depuis l'intersection entre la D45 et la route en direction de Saint-Coutant. (Photomontage d'illustration hors carnet en annexe)	192	Tableau 24 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux et touristiques de l'aire d'étude immédiate.	220
Photographie 190 : Aucune covisibilité depuis les abords de l'église Notre-Dame (MH n°3) à Maisonnay. (Photomontage d'illustration hors carnet en annexe)	192	Tableau 25 : Effets cumulés du projet de Champs Paille avec les autres projets connus.	224
Photographie 191 : Depuis les abords de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul (MH n°4) à Chail, seuls des bouts de pale du projet sont discernables. (Photomontage d'illustration hors carnet en annexe)	192	Tableau 26 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien	227
Photographie 192 : Covisibilité très partielle entre la silhouette de Melle et le projet de Champs Paille, dont seuls des bouts de pale émergent au-dessus de la végétation. Prise de vue depuis la rue Fomblanche (photomontage 14)	195	Tableau 27 : Synthèse des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement du projet.	235
Photographie 193 : Visibilité partielle sur le projet au gré des masques végétaux, depuis le GR 655 (photomontage 12)	196	Cartes	
Photographie 194 : Absence de premier plan depuis la D14, permettant un large dégagement visuel sur les éoliennes les plus au sud (photomontage 28).	199	Carte 1 : La délimitation territoriale du SRE de Poitou-Charentes (source : DREAL Poitou-Charentes)	11
Photographie 195 : Projet apparaissant avec une faible emprise spatiale depuis le versant nord de la vallée de Chaboussant (photomontage 30).	199	Carte 2 : Sensibilités paysagères et patrimoniales en Poitou-Charentes (source : SRE Poitou-Charentes).	12
Photographie 196 : Esquisse depuis le sud-est de Lezay. Visibilité partielle sur le nord du projet (photomontage 15)	200	Carte 3 : Les aires d'étude.	18
Photographie 197 : Vue en esquisse. Émergence de l'éolienne E5 dans l'axe de la route, depuis la sortie nord-ouest de Saint-Vincent-la-Châtre (photomontage 24)	202	Carte 4 : Relief et hydrographie.	34
Photographie 198 : Bourg de Saint-Coutant et émergence des éoliennes du parc de Clussais-la-Pommerai dans l'axe de la route.	204	Carte 5 : Urbanisation et réseaux de communication.	35
Photographie 199 : Vue en esquisse. Émergence des éoliennes les plus au sud du projet, au-dessus de la végétation, depuis le hameau des Chaumes (photomontage 21)	204	Carte 6 : Occupation du sol.	36
Photographie 200 : Vue en esquisse depuis les abords du hameau Ruisseau (photomontage 19)	208	Carte 7 : Grands ensembles paysagers de la région Poitou-Charentes	37
Photographie 201 : Vue en esquisse depuis les abords du hameau de la Boutrie (photomontage 18)	208	Carte 8 : Unités paysagères	38
Photographie 202 : Vue en esquisse en surplomb de la vallée du Chaboussant (photomontage 30)	211	Carte 9 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (200 m) dans la zone d'implantation potentielle.	45
Photographie 203 : Vue en esquisse depuis la D948 à la sortie de Chaigepain (photomontage 8)	211	Carte 10 : Parcs éoliens et projets connus.	48
Photographie 204 : Dégagement visuel large sur les éoliennes, ici du sud du projet, depuis la D14, entre le hameau de la Grande Foye et celui de la Boutrie (photomontage 28)	217	Carte 11 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'AEI.	54
Photographie 205 : Large ouverture visuelle depuis la D105 permettant de percevoir l'ensemble du projet (photomontage 19)	218	Carte 12 : Monuments historiques.	55
Photographie 206 : Effets cumulés très faibles entre le projet de Champs paille et les projets autorisés et en instruction étant donné les distances de séparation (ici photomontage 7 depuis le versant sud de la Boutonne).	223	Carte 13 : Les sites inscrits, classés, sites patrimoniaux remarquables et UNESCO dans l'AEI.	64
Tableaux		Carte 14 : Sites touristiques de l'AEI.	69
Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.	21	Carte 15 : Structures paysagères de l'AER.	73
Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts	29	Carte 16 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.	81
Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques dans l'AEI.	61	Carte 17 : Monuments historiques de l'AER.	82
Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.	68	Carte 18 : Sites protégés de l'AER.	86
Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	71	Carte 19 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	91
Tableau 6 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	85	Carte 20 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'AEI.	95
Tableau 7 : Inventaire des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée.	90	Carte 21 : Perceptions de la ZIP depuis Lezay.	97
Tableau 8 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	93	Carte 22 : Perceptions de la ZIP depuis Saint-Vincent-la-Châtre.	99
Tableau 9 : Inventaire et évaluation des sensibilités des bourgs de l'AEI.	100	Carte 23 : Perceptions de la ZIP depuis Saint-Coutant.	100
Tableau 10 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'AEI.	105	Carte 24 : Sensibilités des bourgs et hameaux de l'AEI.	101
		Carte 25 : Principales sensibilités depuis les routes de l'AEI.	113
		Carte 26 : Sites touristiques et attractifs dans l'AEI.	116
		Carte 27 : Orthophotographie de la ZIP.	118
		Carte 28 : Variante 1.	139
		Carte 29 : Variante 2.	139
		Carte 30 : Variante 3.	140
		Carte 31 : Variante 4.	140
		Carte 32 : Localisation des points de vue pour l'analyse des variantes.	141
		Carte 33 : Plan de masse du projet (source : RES).	159
		Carte 34 : Secteurs de coupe de haies et d'arbres (1/2)	162
		Carte 35 : Secteurs de coupe de haies et d'arbres (2/2)	163
		Carte 36 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements.	166
		Carte 37 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude éloignée.	167
		Carte 38 : Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée.	171
		Carte 39 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.	172
		Carte 40 : Localisation des sites protégés de l'aire d'étude éloignée.	173
		Carte 41 : Localisation des sites touristiques dans l'AEI et du projet.	180

<i>Carte 42 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude rapprochée.</i>	182
<i>Carte 43 : Relations du projet éolien avec les structures paysagères de l'AER.</i>	183
<i>Carte 44 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en rouge) de la ville de Melle (source : Photo aérienne)</i>	184
<i>Carte 45 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en rouge) du village de Saint-Léger-de-la-Martinière (source : Géoportail)</i>	184
<i>Carte 46 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Sepvret (source : Géoportail)</i>	184
<i>Carte 47 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Chey (source : Géoportail)</i>	185
<i>Carte 48 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Chenay (source : Géoportail)</i>	185
<i>Carte 49 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Maisonnay (source : Géoportail)</i>	185
<i>Carte 50 : Vue aérienne et principaux secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Pers (source : Géoportail)</i>	185
<i>Carte 51 : Perception du projet depuis les principales villes et depuis les principaux axes de communication de l'AER.</i>	188
<i>Carte 52 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AER.</i>	189
<i>Carte 53 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AER et du projet</i>	193
<i>Carte 54 : Saturation visuelle autour du quartier Saint-Hilaire à Melle</i>	194
<i>Carte 55 : Localisation des éléments touristiques dans l'AER et du projet</i>	196
<i>Carte 56 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate.</i>	198
<i>Carte 57 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.</i>	199
<i>Carte 58 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Lezay (source : Géoportail).</i>	200
<i>Carte 59 : Saturation visuelle depuis le sud-ouest de Lezay</i>	201
<i>Carte 60 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Saint-Vincent-la-Châtre (source géoportail)</i>	202
<i>Carte 61 : Saturation visuelle depuis le nord-est de Saint-Vincent-la-Châtre</i>	203
<i>Carte 62 : Vue aérienne et secteurs de visibilité (en rouge) du bourg de Saint-Coutant (source géoportail)</i>	204
<i>Carte 63 : Saturation visuelle autour du bourg de Saint-Coutant</i>	205
<i>Carte 64 : Evaluation des impacts sur les lieux de vie de l'aire immédiate.</i>	206
<i>Carte 65 : Saturation visuelle à proximité du hameau Ruisseau</i>	207
<i>Carte 66 : Saturation visuelle à proximité du hameau de la Boutrie (D14)</i>	209
<i>Carte 67 : Saturation visuelle à proximité de la vallée de Chaboussant</i>	210
<i>Carte 68 : Saturation visuelle depuis la D948, à la sortie de Chaignepain</i>	212
<i>Carte 69 : Perception visuelle du projet depuis les routes principales de l'AEI</i>	217
<i>Carte 70 : Localisation des éléments patrimoniaux dans l'AEI et du projet</i>	219
<i>Carte 71 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée.</i>	222

Coupe

Coupe 1 : Coupe de principe AB orientée ouest / est traversant Melle et la ZIP (trait de coupe cf. carte page précédente). (Rapport hauteur/largeur x 5. Le rapport d'échelle est exagéré pour faire ressortir le relief)

74

9. Bibliographie

METHODOLOGIE GENERALE

ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.

ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.

ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.

BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.

BVA, les Français et les Energies Renouvelables, pour le compte de l'ADEME, 2010

Chataignier Stéphane et Jobert Arthur, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », Flux, 2003/4 n° 54, p. 36-48.

Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000, à Florence

CSA, Les Français et les énergies renouvelables, France Energie Eolienne, Mars 2014

Gueorguieva-Faye Diana, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2705>

IPSOS, Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, 2013

Jallouli Jihen, La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes, Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Nantes, 2009.

Labussière Olivier, Défi esthétique en aménagement, Vers une prospective du milieu, Le cas de lignes très hautes tensions et des parcs éoliens, Thèse, Université de Pau, 2007.

Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354.

Nadaï Alain, « Politique de l'énergie et paysages éoliens », in Walid Oueslati, Analyses économiques du paysage, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2011 p. 189-205.

Nadaï Alain, Labussière Olivier, Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de Réflexion à partir de l'éolien et du stockage du CO2. Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, Quæ, pp.45-60, 2010.

Ministère de la culture et de la communication, Atlas des biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial, en application de la convention de l'UNESCO sur le patrimoine culturel et naturel, Novembre 2015.

GUIDES / CHARTES

Schéma Régional Eolien de Poitou Charentes, 2012.

Atlas Régional des Paysages de Poitou-Charentes, Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes, 1999.

SITES INTERNET

www.geoportail.fr

www.earth.google.fr

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm (Base architecture Mérimée)

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> (Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)

www.monumentum.fr

www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr (DREAL Poitou-Viennes)

www.pegase-poitou-charentes.fr

<http://randoendeuxsevres.fr>

<https://decouvertes.paysmellois.org>

<http://www.petitescitesdecaractere.com>

<http://www.routeduchabichou.fr>

http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_synthetique_sur_les_sites_classes_en_Poitou_cle03c891.pdf

http://www.pro-tourisme-deux-sevres.com/wp-content/uploads/2015/10/Schema_developpement_touristique.pdf

10. Annexes

Veille documentaire sur le patrimoine UNESCO au sein des aires d'étude du projet de « Champs Paille »



Figure 1 : Le bien UNESCO « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France »
(Source : http://www.chemins-compostelle.com/patrimoine_mondial)

Introduction

En 1987, les chemins de Compostelle ont été désignés premier « Itinéraire Culturel Européen » par le Conseil de l'Europe. Cette dénomination a permis de mettre en lumière la valeur universelle des chemins. En 1998, l'UNESCO inscrit sur la Liste du patrimoine mondial les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ». Cette inscription fait suite à celle de la « Vieille Ville de Saint-Jacques-de-Compostelle » en 1985, puis des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne » en 1993.

Du côté espagnol, le bien consiste en un « *paysage culturel linéaire continu qui va des cols des Pyrénées à la ville de Compostelle* ». Le bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1998 sous l'intitulé « **Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France** » et étendu en 1999 à l'église Saint-Avit et l'ancienne abbaye de Buisson-Cadouin, est un bien en série, composé de 78 éléments.

Certains de ces éléments constitutifs du bien sont inclus dans l'aire d'étude rapprochée du projet de Champs Paille et ont fait de ce titre, l'objet d'une analyse détaillée et d'une veille documentaire. Dans le cadre de cette note, un certain nombre de documents ont été utilisés (plaquettes, documents, site internet de l'office du tourisme de Melle, Atlas des biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial, en application de la convention de l'Unesco sur le patrimoine culturel et naturel mis à jour en novembre 2015...).

Description du bien UNESCO

Valeur universelle exceptionnelle

Les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial UNESCO sont investis d'une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE). Leur perte serait irremplaçable pour la compréhension des cultures, des civilisations et de l'environnement humain. Ainsi, comme tous les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, une VUE a été définie sur plusieurs critères. Ceux retenus par l'Unesco pour les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sont les suivants :

- **Critère (ii)** : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturels au cours du Bas Moyen Âge, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.

- **Critère (iv)** : Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.
- **Critère (vi)** : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen Âge.

Sa VUE peut ainsi être résumée :

« Tout au long du Moyen âge, Saint-Jacques-de-Compostelle fut une destination majeure pour d'innombrables pèlerins de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, les pèlerins traversaient la France. Quatre voies symboliques, partant de Paris, de Vézelay, du Puy et d'Arles et menant à la traversée des Pyrénées résument les itinéraires innombrables empruntés par les voyageurs. Églises de pèlerinage ou simples sanctuaires, hôpitaux, ponts, croix de chemin jalonnent ces voies et témoignent des aspects spirituels et matériels du pèlerinage. Exercice spirituel et manifestation de la foi, le pèlerinage a aussi touché le monde profane en jouant un rôle décisif dans la naissance et la circulation des idées et des arts. »

Dans le renforcement de la valeur universelle exceptionnelle du bien, rentrent également en compte un certain nombre d'attributs :

✓ **L'intégrité**

Les édifices et ensembles proposés représentent, dans leur diversité, une évocation fidèle du contexte du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Il en est de même des tronçons de chemins proposés qui ne sont que des exemples de l'ensemble des routes empruntées par les pèlerins. Les ouvrages rencontrés sur les chemins ont en commun d'être les témoignages directs, conservés et transmis, de la pratique du pèlerinage tel qu'elle s'est déroulée en France durant le Moyen Âge. Cette puissance d'évocation intacte a permis de revitaliser l'approche culturelle du pèlerinage vers Compostelle. Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France font l'objet, depuis les années 1990, d'une fréquentation sans cesse croissante, qui doit être conciliée avec les aménagements routiers.

✓ **L'authenticité**

Les établissements d'accueil et de soins présentés sont indubitablement voués au pèlerinage par les textes historiques et les éléments architecturaux ou de décor conservés. Les biens présentés illustrent de la façon la plus véridique et crédible l'ensemble des rituels et des pratiques liés au pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Ceux-ci incluent des routes, églises de pèlerinage ou simples sanctuaires, hôpitaux et ponts. Le

parcours spirituel du pèlerinage était rythmé par la vénération des reliques des saints qui jalonnaient l'itinéraire. Les édifices les plus riches, points de passage privilégiés du parcours, sont reconnaissables à leurs dispositions architecturales spécifiques, propres à organiser la circulation des pèlerins. Les églises plus modestes, haltes de recueillement ou de repos situées sur les voies principales ou secondaires, sont attestées par leurs décors sculptés ou peints représentant des scènes religieuses ou des légendes liées à la dévotion à saint Jacques.

✓ **Les éléments requis en matière de protection et de gestion**

Les 71 édifices ou ensembles de bâtiments sont majoritairement propriété des communes, et dans quelques cas, propriété du Conseil départemental et de personnes privées. Les édifices religieux sont pour la plupart affectés au culte catholique. Leur conservation incombe à leurs propriétaires, avec l'aide financière et sous le contrôle technique et scientifique des services de l'État.

Ils font l'objet de mesures de protection prises en application du code du patrimoine (classement ou inscription au titre des monuments historiques), du code de l'environnement, ainsi qu'au titre des plans locaux d'urbanisme (PLU). Ces édifices génèrent également des périmètres de protection de 500 mètres. Certains de ces périmètres ont vocation à être modifiés afin de rendre le rayon de protection plus pertinent.

En outre, les espaces dans lesquels ils sont situés bénéficient également de protection soit au titre du code du patrimoine (sites patrimoniaux remarquables), soit au titre du code de l'environnement (site classé ou inscrit). Dans tous les cas, ces périmètres de protection rendent obligatoire l'avis des services territoriaux de l'architecture et du patrimoine pour toute autorisation de travaux.

Les sections de sentier faisant partie du bien inscrit sont des sentiers de grande randonnée (GR65) qui bénéficient, dans leur majeure partie, d'une protection au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPIR). Ils bénéficient également de la protection au titre des abords des monuments historiques qui les jalonnent.

A noter que la gestion du bien est coordonnée au niveau national par le préfet de région Occitanie, qui a été nommé préfet coordonnateur. Celui-ci préside le comité de coordination interrégionale, qui réunit tous les ans l'ensemble des propriétaires des éléments du bien. Il s'appuie également sur l'Agence de coopération interrégionale et réseau des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle (ACIR), gestionnaire du bien inscrit.

Eléments constitutifs

L'inscription du bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sur la Liste du patrimoine mondial en date du 2 décembre 1998, est matérialisée par une sélection de 71 monuments et de 7 sections de sentier, s'étendant sur 10 régions, près de 31 départements et 95 communes. Elle illustre le pèlerinage médiéval, essentiellement à travers la dévotion à saint Jacques et à d'autres saints, l'hospitalité, et les solutions de franchissement d'obstacles. Inscrit sous la forme d'une collection, ce bien, considéré comme un bien unique, implique une gestion solidaire portée par une organisation en réseau, autour de valeurs communes et d'un projet partagé.

On dénombre ainsi :

- 64 monuments (cathédrales, églises, anciennes abbayes, hôpitaux, ponts, croix de chemins, dolmens),
- 7 ensembles monumentaux, urbains,
- 7 sections de chemins de grande randonnée (le GR65 joignant Le Puy-en-Velay à Saint-Jean-Pied-de-Port : la « *via podensis* »).

Certains de ces monuments ont été, par ailleurs, inscrits sur la liste du patrimoine mondial au titre d'autres biens : le Mont Saint Michel, élément n° 023 (Mont Saint Michel et sa baie), la basilique Sainte Madeleine n° 026 (Basilique et colline de Vézelay), la cathédrale Saint-Etienne n° 028 (Cathédrale de Bourges), la cathédrale Notre-Dame n° 064 (Cathédrale d'Amiens), ainsi que l'église Saint-Honorat n° 071 (Arles, monuments romains et romans).

Aucune section de chemin de grande randonnée GR65 n'intersecte les aires d'étude du projet de Champs Paille. Toutefois, au sein des aires d'étude du projet de Champs Paille, on dénombre 1 des 71 monuments constitutifs du bien culturel en série inscrit par l'Unesco au Patrimoine mondial en 1998. Il s'agit de l'église Saint-Hilaire à Melle.

CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE EN FRANCE

Liste des éléments constitutifs du bien en série n°868

N°868	Région	Commune	Monument	bien en ha
1	Aquitaine	Périgueux	cathédrale Saint-Front	0,637
2	Aquitaine	Saint-Avit-Sénieur	église Saint-Avit	0,4065
3	Aquitaine	Le Buisson-de-Cadouin	église abbatiale Notre-Dame de la Nativité	1,2363
4	Aquitaine	Bazas	ancienne cathédrale Saint-Jean-Baptiste	0,324
5	Aquitaine	Bordeaux	basilique Saint-Seurin	0,2736
6	Aquitaine	Bordeaux	basilique Saint-Michel	0,5292
7	Aquitaine	Bordeaux	cathédrale Saint-André	0,7255
8	Aquitaine	La Sauve	ancienne abbaye Notre-Dame de la Sauve Majeure	3,32
9	Aquitaine	La Sauve	église Saint-Pierre	0,062
10	Aquitaine	Soulac	église Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres	0,1128
11	Aquitaine	Aire-sur-l'Adour	église Sainte-Quitterie	0,1587
12	Aquitaine	Mimizan	clocher-porche de l'ancienne église	0,012
13	Aquitaine	Sorde-l'Abbaye	abbaye Saint-Jean	1,04
14	Aquitaine	Saint-Sever	abbaye	0,4878
15	Aquitaine	Agen	cathédrale Saint-Caprais	0,216
16	Aquitaine	Bayonne	cathédrale Sainte-Marie	0,65
17	Aquitaine	L'Hôpital-Saint-Blaise	église Saint-Blaise	0,048
18	Aquitaine	Saint-Jean-Pied-de-Port	porte Saint-Jacques	0,0073
19	Aquitaine	Oloron-Sainte-Marie	église Sainte-Marie	0,1612
20	Auvergne	Clermont-Ferrand	église Notre-Dame-du-Port	0,233
21	Auvergne	Le Puy-en-Velay	cathédrale Notre-Dame	0,4697
22	Auvergne	Le Puy-en-Velay	Hôtel-Dieu Saint-Jacques	0,164
23	Basse-Normandie	Le Mont-Saint-Michel	le Mont-Saint-Michel	4,89
24	Bourgogne	La Charité-sur-Loire	église prieurale Sainte-Croix-Notre-Dame	0,516
25	Bourgogne	Asquins	église Saint-Jacques	0,167
26	Bourgogne	Vézelay	Basilique Sainte-Madeleine	0,418
27	Centre	Neuvy-Saint-Sépulchre	collégiale Saint-Etienne	0,086
28	Centre	Bourges	cathédrale Saint-Etienne	0,85
29	Champagne-Ardenne	L'Epine	basilique Notre-Dame	0,3072
30	Champagne-Ardenne	Châlons-en-Champagne	église Notre-Dame en Vaux	0,287
31	Ile-de-France	Paris	tour Saint-Jacques	0,02
32	Languedoc-Roussillon	Saint-Guilhem-le-Désert	ancienne abbaye de Gellone	0,866
33	Languedoc-Roussillon	Aniane - Saint-Jean-de-Fos	pont du Diable	0,027
34	Languedoc-Roussillon	Saint-Gilles-du-Gard	ancienne abbatiale	0,3589
35	Limousin	Saint-Léonard-de-Noblat	église Saint-Léonard	0,1607
36	Midi-Pyrénées	Audressein	église Notre-Dame de Tramesaygues	0,553
37	Midi-Pyrénées	Saint-Lizier	ancienne cathédrale et cloître, cathédrale Notre-Dame-de-la-Sède, palais épiscopal, rempart	1,5549
38	Midi-Pyrénées	Conques	abbatiale Sainte-Foy	0,446
39	Midi-Pyrénées	Conques	pont sur le Dourdou	0,0186
40	Midi-Pyrénées	Espalion	Pont-Vieux	0,026
41	Midi-Pyrénées	Estaing	pont sur le Lot	0,049
42	Midi-Pyrénées	Saint-Chély-d'Aubrac	pont dit « des pèlerins » sur la Boralde	0,011

N°868	Région	Commune	Monument	bien en ha
43	Midi-Pyrénées	Saint-Bertrand-de-Comminges	ancienne cathédrale Notre-Dame	0,45
44	Midi-Pyrénées	Saint-Bertrand-de-Comminges	basilique paléochrétienne, chapelle Saint-Julien	0,161
45	Midi-Pyrénées	Toulouse	basilique Saint-Semin	0,664
46	Midi-Pyrénées	Toulouse	Hôtel-Dieu Saint-Jacques	0,2
47	Midi-Pyrénées	Valcabrère	basilique Saint-Just	0,2514
48	Midi-Pyrénées	Auch	cathédrale Sainte-Marie	0,4853
49	Midi-Pyrénées	Beaumont-sur-l'Osse et Larresingle	pont d'Artigues ou de Lartigues	0,013
50	Midi-Pyrénées	La Romieu	collégiale Saint-Pierre	0,252
51	Midi-Pyrénées	Cahors	cathédrale Saint-Etienne	0,85
52	Midi-Pyrénées	Cahors	pont Valentré	0,137
53	Midi-Pyrénées	Gréalou	dolmen de Pech-Laglaire 2	0,1963
54	Midi-Pyrénées	Figeac	hôpital Saint-Jacques	0,2303
55	Midi-Pyrénées	Rocamadour	basilique Saint-Sauveur et crypte Saint-Amadour	0,1777
56	Midi-Pyrénées	Aragouet	hospice du Plan et chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption dite des Templiers	0,4007
57	Midi-Pyrénées	Gavamie	église paroissiale Saint-Jean-Baptiste	0,02
58	Midi-Pyrénées	Jezeau	église Saint-Laurent	0,0324
59	Midi-Pyrénées	Ourdis-Cotdoussan	église Saint-Jacques	0,0225
60	Midi-Pyrénées	Rabastens	église Notre-Dame-du-Bourg	0,1106
61	Midi-Pyrénées	Moissac	abbatiale Saint-Pierre et cloître	0,5419
62	Picardie	Amiens	cathédrale Notre-Dame	0,137
63	Picardie	Folleville	église paroissiale Saint-Jacques le Majeur et Saint-Jean-Baptiste	0,0277
64	Picardie	Compiègne	église paroissiale Saint-Jacques	0,162
65	Poitou-Charentes	Saintes	église Saint-Eutrope	0,297
66	Poitou-Charentes	Saint-Jean-d'Angély	abbaye royale Saint-Jean-Baptiste	1,752
67	Poitou-Charentes	Melle	église Saint-Hilaire	0,1698
68	Poitou-Charentes	Aulnay	église Saint-Pierre	0,916
69	Poitou-Charentes	Poitiers	église Saint-Hilaire-le-Grand	0,297
70	Poitou-Charentes	Pons	ancien hôpital des Pèlerins	0,894
71	Provence - Alpes-Côte d'Azur	Arles	église Saint-Honorat	0,9613
	Région	Tronçons de la via podensis		
72	Languedoc-Roussillon	chemin n° 1	de Nasbinals à Saint-Chély-d'Aubrac	4,25
73	Midi-Pyrénées	chemin n° 2	de Saint-Côme d'Olt à Estaing	7,62
74	Midi-Pyrénées	chemin n° 3	de Montredon à Figeac	9,07
75	Midi-Pyrénées	chemin n° 4	de Faycelles à Cajarc	8,26
76	Midi-Pyrénées	chemin n° 5	de Bach à Cahors	9,6
77	Midi-Pyrénées	chemin n° 6	de Lectoure à Condom	14,07
78	Aquitaine	chemin n°7	d'Arroue à Ostabat-Asme	10,64

Figure 2 : Liste des éléments du bien UNESCO (Source : ATLAS DES BIENS FRANCAIS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL, EN APPLICATION DE LA CONVENTION DE L'UNESCO SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL, Novembre 2015)

Focus sur l'église Saint-Hilaire à Melle

Localisation

L'église Saint-Hilaire, seul monument constitutif du bien culturel en série inscrit par l'Unesco au Patrimoine mondial en 1998, se localise au sein de la commune de Melle, hors des murs de la ville sur le chemin des pèlerins en route vers Saint-Jacques-de-Compostelle.

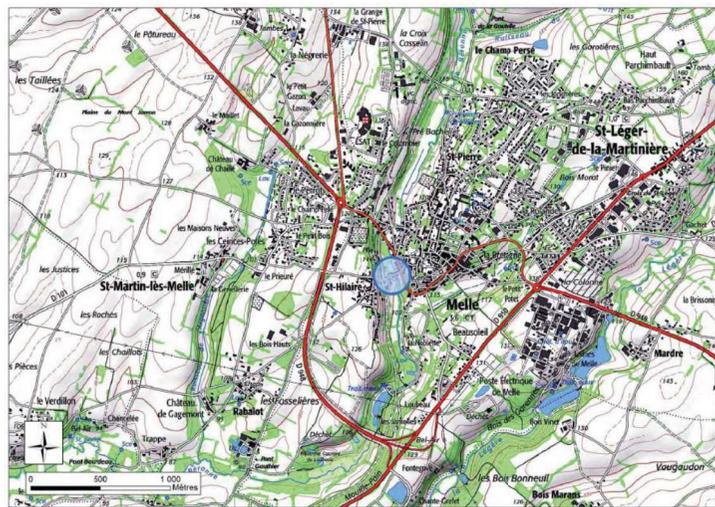
Le monument s'implante à l'ouest du bourg, sur les rives de la Béronne dont la ripisylve se distingue nettement sur la vue aérienne ci-contre.

L'église se découvre depuis deux axes à l'angle desquels elle se localise : la rue du pont Saint-Hilaire au nord et l'Avenue du Commandant Bernier, parallèle à la Béronne.

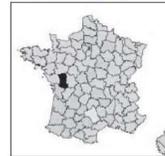


Figure 4: Vue aérienne de l'église (Source : IGN orthophoto 2018)

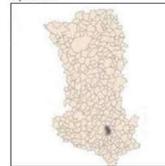
868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France Eglise Saint-Hilaire à Melle : localisation du bien lors de son inscription sur la liste de 1998 (n°868-067)



Localisation en France du département des Deux-Sèvres (n° INSEE : 79)



Localisation de la commune dans le département



Localisation du bien



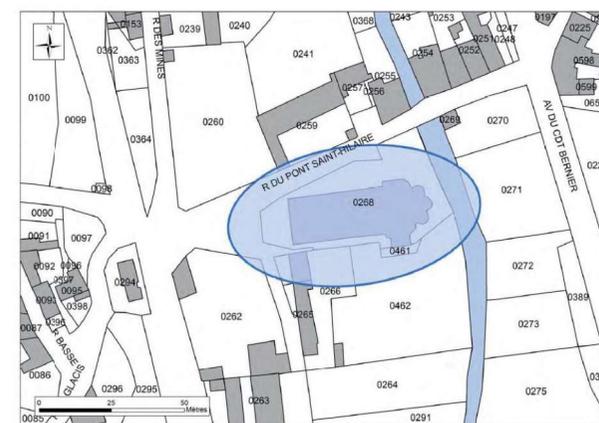
Ministère de la culture et de la communication
Direction générale des patrimoines
132 rue Saint-Hippolyte
75003 Paris cedex 03
http://www.culture.gouv.fr

Cartographie réalisée dans le cadre de l'inventaire rétrospectif
Conception et réalisation : Ministère de la culture et de la communication - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France/
Agence BALLEU-LEBLANC - Gilles H. BALLEU, architecte du patrimoine ; TURKOCIC - Claude HERBAUT - Gérard DANET historiens du patrimoine - murs 2014

Sources des données patrimoniales : inscription de 1998 (Archives Centre du Patrimoine Mondial / ICOMOS)
Sources des fonds cartographiques : Sca258 / IGN 2002 / BACarto® / IGN 2000 / GeoFLA® / Dipressemen / IGN

Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93

515



Ministère de la culture et de la communication
Direction générale des patrimoines
132 rue Saint-Hippolyte
75003 Paris cedex 03
http://www.culture.gouv.fr

Cartographie réalisée dans le cadre de l'inventaire rétrospectif
Conception et réalisation : Ministère de la culture et de la communication - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France/
Agence BALLEU-LEBLANC - Gilles H. BALLEU, architecte du patrimoine ; TURKOCIC - Claude HERBAUT - Gérard DANET historiens du patrimoine - murs 2014

Sources des données patrimoniales : inscription de 1998 (Archives Centre du Patrimoine Mondial / ICOMOS)
Sources des fonds cartographiques : Sca258 / IGN 2002 / BACarto® / IGN 2000 / GeoFLA® / Dipressemen / IGN

Coordonnées planimétriques exprimées en mètres - projection cartographique française : Lambert 93

Figure 3 : Planches de localisation de l'église Saint-Hilaire à Melle
(Source : Atlas des biens français inscrits sur la liste du patrimoine mondial, en application de la convention de l'Unesco sur le patrimoine culturel et nature, Novembre 2015)

Intérêt et situation dans le bien UNESCO

Ce sont en tout 71 monuments et 7 sections de sentier, répartis dans 10 régions françaises, qui illustrent ce pèlerinage médiéval, essentiellement à travers la dévotion à Saint-Jacques et à d'autres saints. Ces éléments peuvent être classés suivant 5 thématiques (Source : site internet de l'ACIR http://www.chemins-compostelle.com/patrimoine_mondial) :

- Dévotion à saint Jacques, à la Vierge et aux saints
- Soins
- Franchissement, cheminement
- Echanges religieux et culturels entre la France et l'Espagne
- Témoignage de christianisation.

Description et délimitation physique

L'Église Saint-Hilaire, dont la construction remonte à la fin du XIe et au début du XIIe siècle est l'un des monuments les plus achevés du roman poitevin, se distinguant notamment par le caractère et la diversité des structures de sa nef. À l'extérieur, le chevet à déambulatoire et chapelles rayonnantes aux proportions parfaitement équilibrées, est longé par les rives de la Béronne, que l'on franchissait à gué. À la partie sud, endommagée par un incendie et restaurée au XIXe siècle, répond une façade nord qui possède une vingtaine de chapiteaux d'origine où monstres, êtres fantastiques et végétaux d'une remarquable finesse de style s'y côtoient. L'ornementation sculpturale se révèle abondante et riche avec, en particulier, le Christ entouré de trente personnages du portail intérieur sud, disposition rare dans la région. Quant à la célèbre statue équestre de la porte latérale nord, élément classique des églises poitevines, elle figurerait le seigneur de Melle protecteur de la population, représenté sous l'allégorie de Constantin. En 2013, la ville de Melle a achevé les travaux de mise en accessibilité de l'église afin de garantir son accès au plus grand nombre (Source : https://mairie-melle.fr/files/Plaquette_20ansUNESCO_BAT_v3_BD.pdf). Compte tenu de la configuration des lieux, il a été décidé d'inclure l'ensemble de la parcelle comprenant l'église avec les emmarchements ouest et nord ainsi que les pavages devant les portails : section AC parcelles n°268 et 461 en totalité, appartenant à la commune.

L'église se localise en dehors des murs de Melle sur le chemin des pèlerins en route vers Saint-Jacques-de-Compostelle, et se classe à ce titre dans la catégorie « Franchissement, cheminement » des chemins. L'église bénéficie par ailleurs d'une certaine renommée et d'un intérêt à l'échelle supralocale. Son emprise se limite aux surfaces intégrales des parcelles communales n°268 et 461 de la section AC comprenant l'église avec les emmarchements ouest et nord ainsi que les pavages devant les portails.

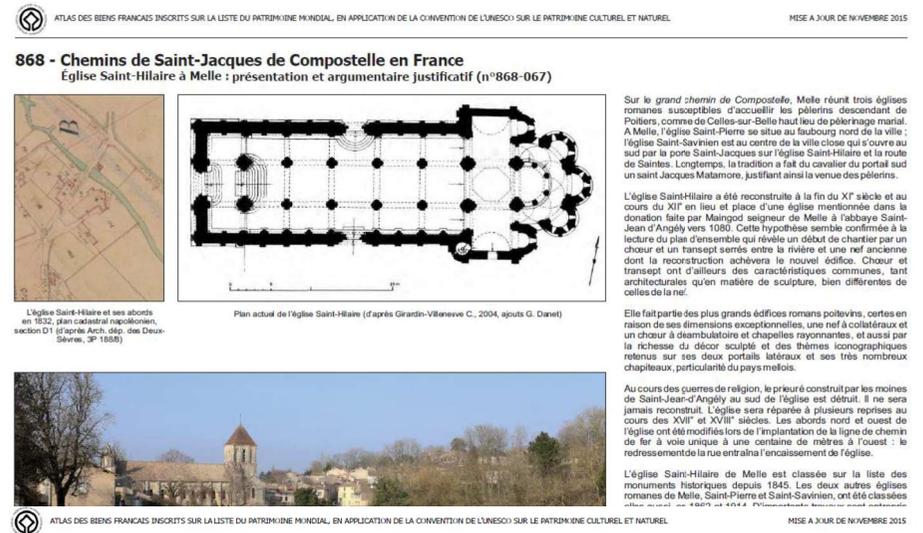


Figure 5: Planches de présentation et délimitation (Source : ATLAS DES BIENS FRANCAIS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL, EN APPLICATION DE LA CONVENTION DE L'UNESCO SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL, Novembre 2015)

Protection et sensibilité paysagère

Du fait de ses nombreuses protections, l'église Saint-Hilaire présente un enjeu paysager notable. Le projet de Champs Paille devra s'implanter de manière cohérente dans le paysage afin de ne pas porter atteinte au monument.

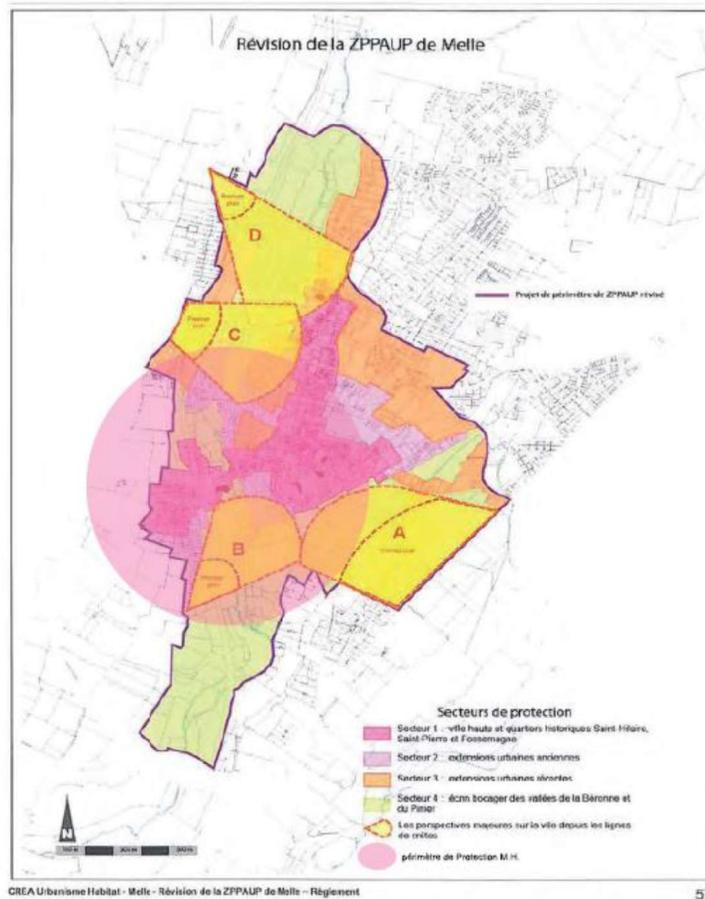


ATLAS DES BIENS FRANÇAIS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL, EN APPLICATION DE LA CONVENTION DE L'UNESCO SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

MISE A JOUR DE NOVEMBRE 2015

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Église Saint-Hilaire à Melle : protections (n°868-067)



Protections existantes

Les parcelles AC 268 et 461 du plan cadastral 2013 sont propriétés communales.

L'église Saint-Hilaire de Melle est classée au titre des monuments historiques par inscription sur la liste de 1846 ; protection confirmée par la publication au JO du 18 avril 1914. Elle génère un périmètre de protection de ses abords de 500 m de rayon.

La commune de Melle bénéficie d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) créée le 21 août 1996 et révisée les 17 mai 2004 et 5 avril 2007.

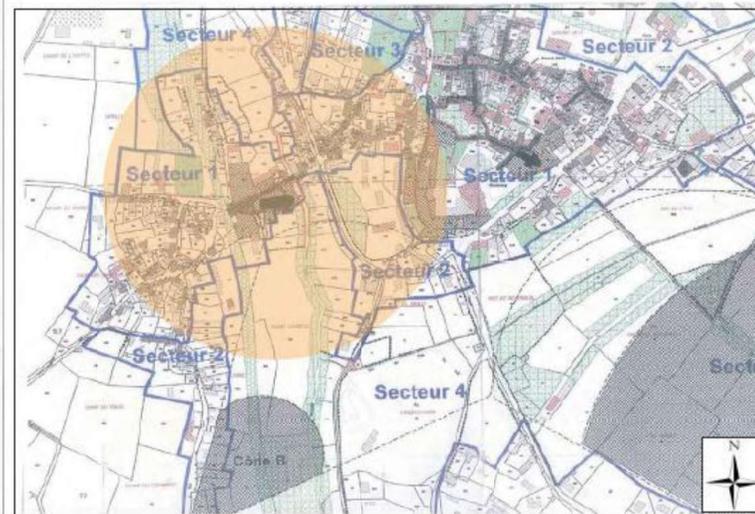


Figure 6 : Planche d'illustration des protections de l'église

(Source : ATLAS DES BIENS FRANÇAIS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL, EN APPLICATION DE LA CONVENTION DE L'UNESCO SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL, Novembre 2015)

- **Classée au titre des monuments historiques :**

La Zone d'implantation du projet de Champs Paille se situe à plus de 500 mètres de l'église, soit bien au-delà du périmètre de protection de ses abords. La bibliographie fait état du contexte d'implantation de l'église. Depuis ses abords, les vues en direction du projet sont obturées du fait du tissu urbain et de sa position en bordure de la Béronne décelable par sa ripisylve.

Figure 7 : Illustration du tissu urbain dense et resserré aux abords de l'église
(Source : ATLAS DES BIENS FRANCAIS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL, EN APPLICATION DE LA CONVENTION DE L'UNESCO SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL, Novembre 2015)



Le carrefour rue Saint-Hilaire et avenues Roger Aubin



Vue de la rue Saint-Hilaire vers l'avenue du Commandant Bernier (cl. G.-H. Bailly)



Avenue Roger Aubin depuis la rue Saint-Hilaire (cl. G.-H. Bailly)



L'église Saint-Hilaire depuis le tronçon est de la rue Saint-Hilaire (cl. G.-H. Bailly)



Vue de l'avenue du Commandant Bernier depuis la rue Saint-Hilaire



Vue du vallon de la Béronne (cl. G.-H. Bailly)

Figure 8 : Illustration de l'écrin boisé aux abords de l'église (Source : ATLAS DES BIENS FRANCAIS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL, EN APPLICATION DE LA CONVENTION DE L'UNESCO SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL, Novembre 2015)

Les simulations visuelles réalisées à partir des prises de vue réalisées sur site en période hivernale attestent également du contexte topographique, urbain et boisé dans lequel s'implante l'église Saint-Hilaire.

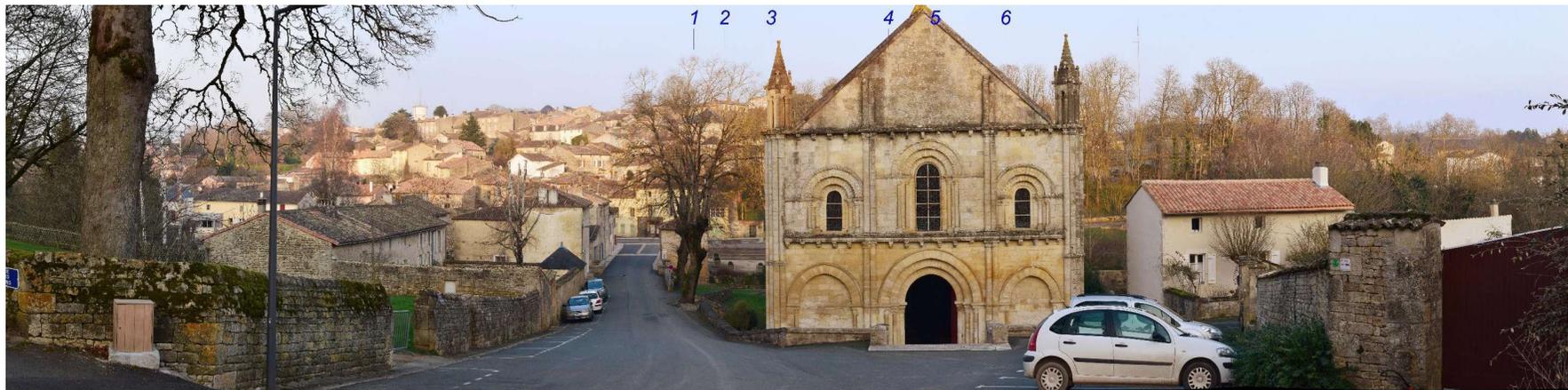
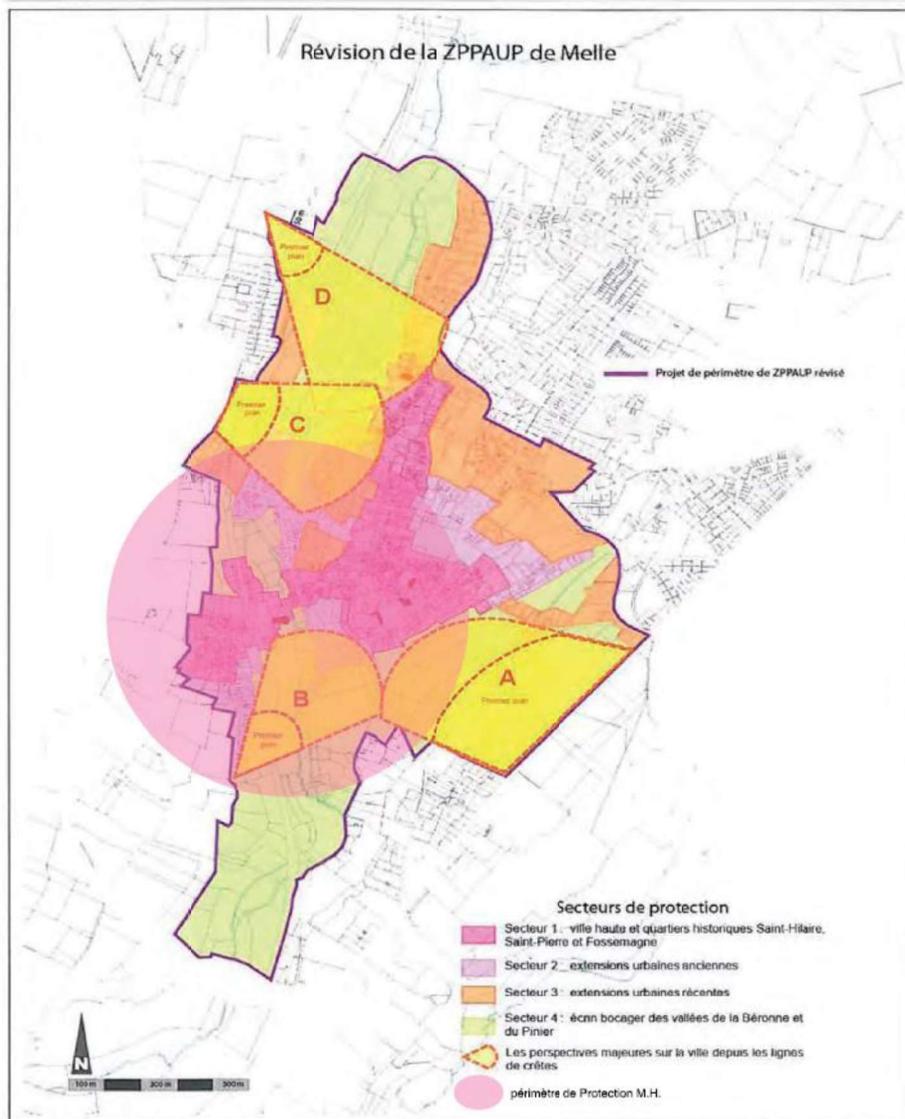


Figure 9 : Illustration du relief limitant les vues depuis la rue du pont à Melle, face à l'église Saint-Hilaire (Source : RES)



Figure 10: Illustration du relief et de l'écran boisé de la Béronne depuis le chevet de l'église (Source : RES)

- ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), nouvellement SPR (Site Patrimonial Remarquable) de Melle :



CREA Urbanisme Habitat - Melle - Révision de la ZPPAUP de Melle - Règlement

57

Figure 11 : Carte des perspectives majeures sur le SPR de Melle
(Source : CREA Urbanisme Habitat, Révision de la ZPPAUP de Melle - Règlement)

La Zone d'implantation du projet de Champs Paille se situe à près de 8 km du Site Patrimonial Remarquable, soit bien au-delà du périmètre du SPR au sein duquel s'insèrent les quartiers historiques Saint-Hilaire, Saint-Pierre et Fossemagne.

Néanmoins, des perspectives majeures sur la ville depuis les lignes de crêtes sont identifiées dans le cadre de la révision de la ZPPAUP de Melle. Les cônes de vue recensés semblent être intersectés par l'écrin bocager des vallées de la Béronne et du Pinier. Toutefois, ces perspectives majeures se localisent depuis les lignes de crêtes.

Seule une des perspectives majeures identifiées présente un cône de vue susceptible d'englober le projet et l'église Saint-Hilaire. Il s'agit du cône B sur la carte ci-contre.

Cette perspective majeure semble possible depuis les hauteurs de Melle permettant des percées visuelles depuis la rue des Carrières et plus particulièrement dans le prolongement de la rue Fomblanche (cf. Illustration en page suivante). Celles-ci devront faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du projet de Champs Paille.



Figure 12 : Perspective depuis la rue Fomblanche sur les hauteurs de Melle (Source : RES)